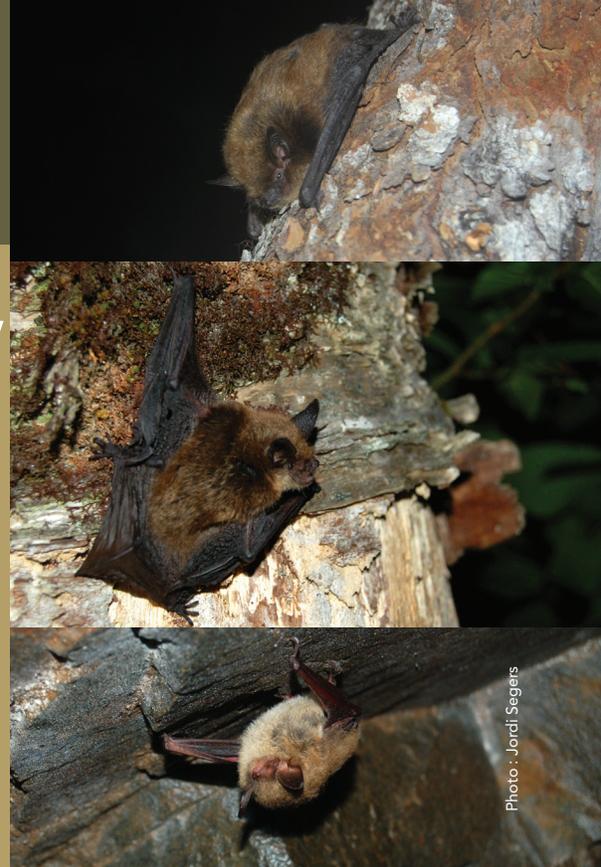


Petite chauve-souris brune, vespertilion nordique et pipistrelle de l'Est

Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Habituellement, dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement prend en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les collectivités et organismes autochtones, les parties intéressées, les autres autorités et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les

La petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont des chauves-souris insectivores de petite taille. En tant que prédateurs d'insectes, dont certains sont considérés comme étant des ravageurs au sein des secteurs agricole et forestier, ces chauves-souris fournissent un service écologique important.

détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

Le programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), le vespertilion nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) a été achevé le 5 décembre 2019.

Protection et rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est

La petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont inscrits comme espèces en voie de disparition en vertu de la LEVD, qui protège tant les chauves-souris que leur habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à ces espèces ou de les harceler et d'endommager ou de détruire leur habitat sans autorisation. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées. En plus de bénéficier d'une protection en vertu de la LEVD, la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont désignés par le gouvernement de l'Ontario comme mammifères spécialement protégés aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF).

Petite chauve-souris brune

À l'échelle globale, la petite chauve-souris brune est répartie dans la majeure partie de l'Amérique du Nord, y compris dans 12 provinces et territoires canadiens et dans 46 États américains. Aux États-Unis, la petite chauve-souris brune est présente dans tous les États continentaux, sauf en Arizona, au Texas et en Louisiane. La petite chauve-souris brune était autrefois l'une des chauves-souris les plus communes et les plus répandues au Canada, et dont la présence avait été confirmée dans toutes les provinces et dans les territoires à l'exception du Nunavut. En Ontario, l'espèce était très répandue dans le sud de l'Ontario, et, selon les signalements consignés de sa répartition éparse, ceci était aussi vraisemblablement le cas dans le nord de l'Ontario. En raison des déclin catastrophiques de sa population, la présence de l'espèce est rare dans le sud de l'Ontario. Des études récentes ont permis de déterminer que la petite chauve-souris brune est probablement plus répandue et commune dans le nord de l'Ontario que l'on avait pensé. Une étude a révélé que les plus importants taux de rencontres de la petite chauve-souris brune en Ontario étaient enregistrés dans le nord-ouest de l'Ontario (à l'ouest de Thunder Bay). La limite nord de l'aire de répartition de l'espèce en Ontario est difficile à définir en raison des activités de relevés limitées; la présence

La petite chauve-souris qui présente un pelage brun, des oreilles noires, des ailes noires et une membrane interfémorale noire. Son envergure est d'environ 22 à 27 cm. Son tragus (protubérance sur le côté intérieur de l'oreille externe) est long, avec une extrémité légèrement arrondie.

Le vespertilion nordique est une petite chauve-souris de taille semblable (envergure de 23 à 26 cm) et de couleur semblable à la petite chauve-souris brune, mais qui se distingue généralement par ses oreilles et sa queue qui sont plus longues, ainsi que par son tragus long et mince, avec l'extrémité pointue.

de l'espèce a toutefois été confirmée aussi loin dans le nord que Moose Factory, district de Cochrane et qu'au lac Favourable, district de Kenora.

Vespertilion nordique

Le vespertilion nordique est une espèce répandue que l'on trouve dans les régions forestières du Canada et dans la majeure partie des États-Unis. Elle est présente dans 36 États américains, sa répartition s'étend depuis les États de l'est et du centre-nord, puis vers le sud jusqu'en Floride. Au Canada, le vespertilion nordique est présent dans les 10 provinces, ainsi que dans le Yukon et les Territoires du Nord Ouest. En Ontario, l'espèce est présente dans toutes les zones boisées du sud de l'Ontario jusqu'à la rive nord du lac Supérieur et à l'occasion, jusqu'au nord que Moosonee et à la frontière du Manitoba, dans l'ouest. Comme c'est le cas pour la petite chauve-souris brune, il est difficile d'établir la limite septentrionale de l'aire de répartition du vespertilion nordique en raison des activités de relevé limitées et des problèmes logistiques connexes.

Pipistrelle de l'Est

L'aire de répartition globale de la pipistrelle de l'Est couvre 4 provinces canadiennes, 37 États américains, le Mexique le Guatemala et le Honduras. Aux États-Unis, la pipistrelle de l'Est est présente de la côte est du Maine jusqu'au Minnesota, puis vers le sud à travers le Nebraska, le Kansas, l'Oklahoma, le Nouveau-Mexique et le Texas. L'aire de répartition canadienne de la pipistrelle de l'Est englobe la Nouvelle-Écosse continentale, le sud du Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. La présence de la pipistrelle de l'Est a été consignée dans un grand nombre d'endroits dans le sud de l'Ontario, de Kingston à Renfrew et aussi loin au nord qu'Espanola et Alona Bay, district d'Algoma. De récentes études semblent indiquer que la pipistrelle de l'Est pourrait également être présente dans le centre-nord de l'Ontario.

Besoins en matière d'écologie et d'habitat

Les besoins en matière d'écologie et d'habitat de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est varient selon les saisons. Leur habitat se compose habituellement d'un habitat d'hivernage (c.-à-d. les hibernacles, comme des grottes et des mines abandonnées) utilisé pour l'hibernation et la survie hivernale; l'habitat d'estivage, qui comprend les aires de repos et l'habitat d'alimentation; et l'habitat de rassemblement, situé pratiquement dans la même zone que les hibernacles, est utilisé à la fin de l'été et au début de l'automne aux fins de la reproduction et de la socialisation.

Les trois espèces hibernent dans des hibernacles froids et humides. Les chauves-souris en hibernation survivent à l'hiver en utilisant les réserves de graisse qu'elles ont emmagasinées durant l'été et l'automne. Elles entrent également dans un état de torpeur, c'est-à-dire qu'elles abaissent

La pipistrelle de l'Est a une coloration distincte : chaque poil est noir à la base, jaune au milieu et brun à l'extrémité, ce qui donne à la chauve-souris une couleur globale brun rougeâtre à brun jaunâtre. Son envergure est d'environ 20 à 26 cm. Ses oreilles et son visage sont bruns, et ses ailes et ses membranes alaires sont noirâtres.

leur métabolisme ainsi que leur température corporelle. L'hibernation permet aux chauves-souris dans une même région de survivre, même lorsque la température diminue et que les insectes, qui constituent leur source principale de nourriture, ne sont plus disponibles. Les hibernacles qu'utilisent la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est sont généralement des ouvertures souterraines, y compris des grottes, des mines abandonnées, des puits et des tunnels. En raison des besoins physiques et biologiques de ces espèces, il est possible que seules certaines sections en particulier soient utilisées pour l'hibernation. Les sections utilisées pour l'hibernation ont habituellement une température qui varie entre 2 °C et 10 °C, ainsi qu'un taux d'humidité relative supérieur à 80 %. Les mêmes hibernacles propices à l'espèce sont habituellement réutilisés d'une année à l'autre par les chauves-souris en hibernation, peut-être en raison des besoins particuliers de l'espèce en matière d'habitat. Dans les endroits où leurs aires de répartition se chevauchent, il se peut que les trois espèces de chauves-souris soient présentes dans les mêmes hibernacles, mais qu'elles se trouvent dans différentes sections de ceux-ci. De ces trois espèces, on considère que la pipistrelle de l'Est est celle qui a les besoins les plus exigeants en ce qui a trait à son habitat d'hivernage; elle préfère habituellement les sections les plus profondes des grottes ou des mines, où la température varie le moins. Habituellement, aucune de ces espèces n'hiberne dans des bâtiments.

Au printemps, une fois la période d'hibernation terminée, les femelles de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est se déplacent vers des aires d'estivage qui comportent des conditions propices à l'établissement de colonies de maternité (des aires où les chauves-souris femelles se rassemblent pour mettre bas et élever leurs petits) et des aires d'alimentation. Les femelles donnent habituellement naissance à un (petite chauve-souris brune et vespertilion nordique) et parfois à deux (pipistrelle de l'Est) petits qu'elles élèvent tout au long du printemps et de l'été. Pour les sites de colonies de maternité, les femelles utilisent le couvert forestier, des feuilles, de l'écorce, des crevasses rocheuses, et peuvent également utiliser des bâtiments et d'autres structures anthropiques (d'origine ou d'influence humaine), comme des dortoirs à chauves-souris, des ponts et des granges (en particulier la petite chauve-souris brune). Les mêmes sites de colonies de maternité, qu'ils soient naturels ou anthropiques, peuvent être utilisés d'une année à l'autre. Certaines chauves-souris affichent une forte fidélité à certains sites. Il arrive que des rejets femelles, une fois adultes, reviennent dans le site de leur colonie de maternité natale pour y mettre bas et élever leurs petits. Les mâles des trois espèces se reposent durant le jour dans diverses structures, et changent souvent de site de repos au cours de l'été. L'habitat de repos des mâles peut comprendre les crevasses rocheuses, l'écorce soulevée, le feuillage, les trous d'arbre et les cavernes. Plusieurs espèces de chauves-souris, y compris la petite chauve-souris brune et le vespertilion nordique,

préfèrent se reposer dans des arbres plus âgés, en début ou en milieu de décomposition, peut-être parce qu'ils offrent davantage de chicots (arbres mourants), de cavités ou d'écorce soulevée où elles peuvent se reposer. Les aires de repos sont utilisées pour la thermorégulation, offrent un abri contre les intempéries et les prédateurs, et servent de lieux d'interaction sociale. Les individus peuvent régulièrement changer de site de repos et peuvent ainsi utiliser tout un réseau de sites dans une même aire de repos.

Les trois espèces de chauves-souris sont insectivores, et se nourrissent d'une grande variété d'insectes et d'araignées, surtout la nuit. Elles chassent leurs proies au dessus des étendues d'eau (surtout la petite chauve-souris brune et la pipistrelle de l'Est), et le long de cours d'eau, en lisière de forêts, et dans les forêts dont le couvert est ouvert (surtout le vespertilion nordique). Elles évitent de façon générale les grands champs ouverts ou les zones de coupes à blanc.

L'accouplement a lieu durant les périodes de rassemblement à la fin de l'été ou de l'automne, et durant l'hiver. Les chauves-souris se rassemblent en essaim dans leur habitat de rassemblement à la fin de l'été et au début de l'automne. Les sites de rassemblement peuvent servir de lieux d'accouplement et de sites sociaux servant au transfert d'information ou permettant aux individus d'évaluer le potentiel de certains sites d'hibernation. Ainsi, ce comportement de rassemblement se produit souvent à l'intérieur des entrées ou des ouvertures des hibernacles, ou autour de celles-ci. Ces aires peuvent se trouver à des centaines de kilomètres de leurs aires d'estivage. Les individus des trois espèces parviennent habituellement à maturité sexuelle après leur première année de vie.

Les trois espèces sont longévives avec de faibles taux de reproduction. Une telle stratégie du cycle vital accroît considérablement la vulnérabilité de ces chauves-souris, car même une légère hausse du taux de mortalité des adultes peut avoir une importante incidence sur le risque d'extinction. Le fait que ces espèces se rassemblent en grand nombre à l'intérieur de leurs hibernacles constitue un autre facteur limitatif, en les rendant particulièrement susceptibles aux maladies et aux événements perturbants.

La principale menace qui pèse sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est est le syndrome du museau blanc, une maladie provoquée par un champignon envahissant. Parmi les autres menaces, on compte la perte et la dégradation de l'habitat, la production énergétique, les intrusions humaines, les éradications et les perturbations, et la contamination chimique. D'autres menaces possibles pour les trois espèces dont on ignore l'incidence sont les changements climatiques et les conditions climatiques violentes.

Le syndrome du museau blanc (SMB) affecte les chauves-souris dans leurs hibernacles pendant leur cycle d'hibernation. *Pseudogymnoascus destructans*, le champignon qui provoque la maladie, pousse dans des milieux froids et humides comme les cavernes et les mines, et croît sur les tissus des chauves-souris qui hibernent. Le museau et les ailes des chauves-souris infectés peuvent se couvrir d'un duvet blanchâtre à la surface, et la maladie peut également provoquer des lésions sur les membranes des ailes. Ce phénomène contribue à la déshydratation et au déséquilibre des électrolytes, ce qui a pour effet de sortir les chauves-souris de leur torpeur plus fréquemment ou de les réveiller de leur hibernation de façon prématurée, de sorte qu'elles épuisent prématurément leurs réserves d'énergie essentielles. Le fait d'observer des chauves-souris voler à l'extérieur pendant l'hibernation peut signifier qu'elles sont atteintes du SMB. Cela se traduit par de hauts taux de mortalité pendant l'hibernation, et les chauves-souris qui survivent jusqu'au printemps peuvent se retrouver avec des ailes endommagées et présenter des signes de stress physiologique ou un succès reproducteur réduit. C'est pourquoi la disponibilité de ressources adéquates de nourriture sur une distance de déplacement raisonnable est particulièrement importante pour les chauves-souris infectées par le SMB qui survivent à la période d'hibernation. Le premier cas du SMB a été détecté au Canada en 2010 et a causé, à ce jour, un déclin global de 94 % du nombre connu de petites chauves-souris brunes en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Québec.

Le développement urbain et commercial peut se traduire par l'élimination, la dégradation et la fragmentation de l'habitat d'alimentation et de repos, y compris les forêts, les terres humides et les zones riveraines. L'intensification de l'agriculture qui élimine les haies ou les bordures de champs peut réduire l'habitat de nourriture et de déplacement. Bien que l'exploitation forestière puisse également se solder par l'élimination ou la dégradation de l'habitat, notamment par l'élimination d'arbres utilisés comme aires de repos ou de chicots, certaines pratiques d'exploitation forestière peuvent également atténuer les répercussions. La fermeture de mines, notamment en faisant effondrer ou en scellant l'entrée de manière à empêcher les humains d'y entrer peuvent également mener à une perte d'habitat si cette pratique empêche les chauves-souris d'avoir accès à ces endroits. De même, la rénovation ou la modification de bâtiments dans lesquels on trouve des colonies de maternité pourrait restreindre ou empêcher l'accès à ces habitats anthropiques. La rénovation ou la modification de bâtiments dans lesquels on trouve des colonies de maternité peut également modifier les conditions internes, comme la température et le taux d'humidité. L'incidence de l'élimination de ces habitats dépendrait du moment des travaux et de la disponibilité d'autres habitats propices à l'espèce.

Les éoliennes peuvent occasionner une mortalité chez les chauves-souris par la collision directe entre les chauves-souris en vol et les pales, ou par suite d'un barotraumatisme (changements rapides de la pression de l'air près

des pales en mouvement d'une éolienne qui se soldent par des blessures internes graves, voire mortelles). Selon les preuves recueillies à ce jour, les éoliennes constituent l'une des plus importantes sources de mortalité anthropique (d'origine ou d'influence humaine) consignée chez les chauves-souris. Bien que les chauves-souris migratrices soient les plus vulnérables, il semblerait qu'un nombre relativement élevé de chauves-souris du genre *Myotis* (en particulier la petite chauve-souris brune) sont tuées à divers endroits en Ontario. Là où des données sont disponibles, les preuves recueillies à ce jour donnent à croire que les taux de mortalité à l'échelle nationale sont relativement bas chez le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, tandis que les taux de mortalité chez la petite chauve-souris brune peuvent être élevés à certains endroits. Les mesures d'atténuation en vue de réduire la mortalité due à la production d'énergie éolienne chez les chauves-souris comprennent la mise en drapeau (ajustement de l'angle de la pale pour qu'elle soit parallèle au vent) ou l'accélération de la vitesse de démarrage (la vitesse à laquelle la turbine commence à générer de l'électricité).

La perturbation des chauves-souris qui hibernent (p. ex. par des humains qui entrent dans des cavernes ou des mines), peut les faire sortir de leur hibernation, ce qui peut provoquer un épuisement précoce des réserves énergétiques, une famine, une réduction des réserves énergétiques destinées à la reproduction et la mort. Étant donné que les chauves-souris atteintes du SMB vivent davantage de périodes d'éveil, les effets additifs des réveils provoqués par l'homme dans les hibernacles touchés par le SMB pourraient être importants. Les activités de recherche menées à l'intérieur des hibernacles risquent également de perturber les chauves-souris, et de nombreux chercheurs prennent désormais des précautions adéquates lorsqu'ils entrent dans une caverne ou une mine, notamment le recours à des protocoles de décontamination, l'entrée à des moments où le risque d'incidence défavorable est diminué ou la surveillance des populations de chauves-souris à l'entrée de l'hibernacle par l'utilisation d'un piège à chauves-souris de type Tuttle ou d'un piège à filins (*harp trap*).

Des chauves-souris trouvées dans des bâtiments sont à l'occasion exterminées, à cause de la peur de contracter la rage ou d'autres maladies, du niveau de bruit et de l'accumulation d'excréments. Des trois espèces de chauves-souris, la petite chauve-souris brune utilise le plus souvent des bâtiments pour y établir des colonies de maternité. Les rénovations ou les modifications effectuées dans des bâtiments utilisés par une colonie de maternité peuvent éliminer l'accès à cette aire, modifier les caractéristiques climatiques (p. ex. débit d'air, température) de cette aire, ou piéger les chauves-souris à l'intérieur si ces modifications sont réalisées lorsque les chauves-souris occupent le bâtiment. Les effets de l'exclusion de cette aire dépendent de la disponibilité d'un autre habitat convenable, du moment où elle survient et de l'espèce de chauve-souris. Toutefois, les répercussions

peuvent être importantes sur les populations locales, surtout si ces colonies de maternité contiennent la majorité des femelles reproductrices et de la descendance à l'intérieur d'une vaste zone.

Les contaminants peuvent avoir une incidence directe sur les chauves-souris par la consommation de proies contaminées, ou de façon indirecte par la réduction de l'abondance des insectes dont s'alimentent les chauves-souris. Bien que la pulvérisation de pesticides de façon locale et pendant une courte durée représente une incidence relativement faible sur les populations de chauves-souris, l'application généralisée ou continue de pesticides est susceptible d'avoir une incidence considérable. La disponibilité réduite de proies pourrait faire augmenter la durée de la période de chasse et réduire les réserves de graisses des chauves-souris, ce qui pourrait mener à une piètre condition physique et entraîner un déclin des taux de reproduction et de survie.

On ignore les effets des changements climatiques sur les chauves-souris. Les effets directs des changements climatiques peuvent comprendre la destruction des aires de repos ou des hibernacles en raison de la fréquence accrue des tempêtes, la diminution de la disponibilité d'eau, ou une augmentation de l'étendue, de l'intensité et de la fréquence des incendies de forêt. En plus de leurs effets directs, les changements climatiques pourraient avoir une incidence indirecte sur la survie des chauves-souris en raison de leurs effets sur les populations d'insectes. Les changements climatiques pourraient avoir d'autres effets sur les espèces de chauves-souris qui n'ont pas encore été déterminés.

On constate que les répercussions du SMB se traduisent par une réduction importante des populations des espèces de chauves-souris qui hibernent en Ontario. La faisabilité de parvenir à contrer cette menace demeure inconnue, et des travaux de recherche sont en cours. Des mesures doivent maintenant être prises en vue de stimuler le rétablissement des populations de chauves-souris, à la suite des répercussions dévastatrices de cette maladie. Il convient de noter que les espèces de chauves-souris n'ont pas la capacité reproductive leur permettant de se rétablir rapidement, par rapport aux taux élevés de mortalité attribuable au SMB. Par conséquent, les populations affectées par cette maladie seront particulièrement sensibles aux facteurs de stress supplémentaires. En plus de s'attaquer au SMB, il sera donc essentiel d'atténuer aussi les autres menaces, notamment en veillant à la disponibilité d'habitats d'alimentation, de repos et d'hibernation de qualité, surtout dans les secteurs où ceux-ci sont peu nombreux. À court terme, les mesures visant à appuyer la protection et le rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est consisteront à combler les lacunes en matière de connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce en matière d'habitat et sur les effets du SMB et des autres menaces, à réaliser des relevés et des activités de surveillance pour accroître la

connaissance des populations de la province, et à collaborer à la protection de l'habitat et au renforcement de la sensibilisation. L'Ontario continuera également de travailler de concert avec les autres provinces et territoires afin de mieux comprendre la menace que représente le SMB et d'y faire face.

En raison des lacunes en matière de connaissance qui existent à l'égard de ces espèces, l'incertitude qui accompagne l'ampleur et les répercussions du SMB, et des difficultés liées à l'estimation de la taille des populations, il est difficile de déterminer la faisabilité d'atteindre des cibles précises pour les populations des espèces présentes en Ontario. Au fur et à mesure que des renseignements supplémentaires deviendront disponibles au sujet de ces espèces et de leur capacité à se rétablir du SMB, ces renseignements pourront servir à la révision et à l'adaptation des mesures de protection et de rétablissement, et les objectifs pourront faire l'objet d'un réexamen.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement

L'objectif à court terme du gouvernement pour le rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est consiste à abaisser le taux de déclin et à favoriser la persistance de ces espèces là où elles sont présentes en Ontario, en comblant les lacunes en matière de connaissance sur leur biologie, leurs besoins en matière d'habitat, et la présence et l'ampleur des menaces qui pèsent sur elles. L'objectif à long terme consiste à maintenir des populations autonomes de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est sur l'ensemble de leurs aires de répartition en Ontario.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Afin de protéger et de rétablir la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Continuer de protéger la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, et son habitat par l'application de la LEVD.

- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario (p. ex. par le truchement du programme Découverte de Parcs Ontario, le cas échéant).
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.
- Encourager la soumission de données sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est au dépôt central de l'Ontario (Centre d'information sur le patrimoine naturel, CIPN) par le biais du CIPN (projet sur les espèces rares en Ontario) dans iNaturalist or directement par le biais du CIPN.
- Continuer à appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires, et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est. Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services.
- Continuer à atténuer les menaces anthropiques qui pèsent sur l'habitat, lorsqu'approprié et réalisable, dans les zones protégées par la province.
- Continuer d'appliquer les directives du gouvernement provincial aux pratiques forestières sur les terres forestières de la Couronne dans les zones où l'on trouve la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.
- Poursuivre la mise en œuvre du *Plan de lutte contre le syndrome du museau blanc de l'Ontario* pour contrer la menace que fait peser *Pseudogymnoascus destructans* sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, et coordonner les efforts de prévention, de surveillance et de suivi du SMB avec ceux d'autres plans nationaux et internationaux, y compris la Base de données nationale sur les maladies de la faune du Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF), le North American Bat Monitoring Program (programme nord-américain de surveillance des chauves-souris) et les groupes de travail sur le SMB à l'échelle nationale.
- Coordonner les travaux de recherche et de surveillance de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est menés par l'Ontario, y compris les activités des partenaires en conservation soutenus par le gouvernement, et les intégrer aux efforts nationaux et internationaux (p. ex. le programme nord-américain de surveillance des chauves-souris).
- Comme il est indiqué dans le plan environnemental conçu en Ontario, prendre l'engagement d'abaisser, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre à des niveaux 30 % plus bas que ceux de 2005, et de faire régulièrement état des progrès.

- Travailler en collaboration avec des partenaires et des intervenants en vue de soutenir ces insectes bénéfiques en Ontario grâce à des mesures comme l'éducation et la promotion de pratiques intégrées de gestion exemplaires et de lutte contre les parasites.
- Procéder à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est dans les cinq ans suivant la publication du présent document.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est. Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures étant identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

Secteur d'intervention : Recherche

Objectif : Accroître les connaissances sur la biologie, les besoins en matière d'habitat et la présence et l'ampleur des menaces qui pèsent sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

Le syndrome du museau blanc a causé un déclin important des populations de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est en Ontario. Bien qu'aucun traitement largement éprouvé n'existe pour contrer le SMB, des recherches intensives en matière de traitement et d'atténuation sont présentement en cours. L'obtention de renseignements supplémentaires quant à l'ampleur des répercussions de cette menace sera nécessaire en vue d'orienter les efforts de rétablissement à venir.

Le comblement des lacunes en matière de connaissances sur la biologie, l'écologie et l'habitat des espèces, y compris leur viabilité, leurs besoins en matière d'habitat et leur tolérance aux différents facteurs de stress permettra de déterminer où concentrer les efforts de rétablissement. L'évaluation de l'importance d'habitats anthropiques (d'origine ou d'influence humaine) et de l'efficacité de dortoirs à chauves-souris aidera à déterminer où concentrer les efforts de rétablissement.

Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** Étudier les effets du SMB sur la survie et le succès de reproduction de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est, et les répercussions de la maladie à l'échelle des populations.
2. **(Hautement prioritaire)** Appuyer la recherche sur le SMB et y collaborer, le cas échéant, et intégrer les résultats à l'élaboration de nouveaux outils et mécanismes visant à prévenir ou à réduire la propagation, à atténuer les effets de SMB ou à traiter la maladie, selon ce qui est approprié et faisable. Les mesures peuvent comprendre :
 - réaliser des enquêtes sur la santé et les caractéristiques des populations ou d'individus demeurant dans les secteurs touchés par le SMB, et déterminer si la résistance naturelle et génétique à la maladie survient au sein de ces populations restantes;
 - réaliser des enquêtes sur la structure des populations de chauves-souris en Ontario pour mieux comprendre la propagation du SMB entre ces populations et à l'échelle du paysage.
3. Mener des recherches en vue d'accroître les connaissances sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, y compris l'étude de :
 - l'habitat des espèces (p. ex. caractéristiques de l'habitat d'hivernage, caractéristiques de l'habitat de maternité, de repos et d'alimentation en été, voies migratoires et emplacement et étendue des lieux de halte importants, répartition spatiale des types d'habitat); **(Hautement prioritaire)**,
 - la biologie et l'écologie des espèces (p. ex. structure des populations, efficacité de la reproduction, survie, fidélité au site, utilisation de l'habitat à différents stades biologiques, tendances en matière de proie et composition alimentaire).
4. Déterminer l'importance des habitats anthropiques pour la survie et le rétablissement de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est. Cela peut comprendre la surveillance de mines abandonnées dans la province afin de déterminer lesquelles sont utilisées en tant qu'hibernacles par les espèces.
5. Déterminer l'efficacité de la conception des dortoirs à chauves-souris et leur importance relativement à la conservation et au rétablissement des chauves-souris.

Secteur d'intervention : Atténuation des menaces et gestion de l'habitat

Objectif : Réduire les menaces et maintenir ou améliorer l'habitat de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est.

Compte tenu des déclin soudains et dramatiques de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est en Ontario en raison du SMB et des taux de reproduction naturellement bas, l'importance des autres menaces possibles sera accrue. Le travail concerté en vue de réduire la propagation du SMB, d'atténuer les menaces connues et de protéger l'habitat par le truchement de programmes de conservation favorisera l'adoption d'une approche proactive et collaborative aux fins de rétablissement des espèces. Les techniques relatives à l'atténuation des menaces et à la gestion de l'habitat devraient être appliquées d'une façon qui n'augmente pas le risque pour les espèces. L'atténuation et la réponse à la menace du SMB nécessiteront le déploiement d'efforts collectifs à l'échelle des provinces et territoires.

Mesures :

6. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les secteurs industriels (p. ex. mines, agrégats, promoteurs, exploitation forestière, enlèvement des animaux nuisibles ou suppression des problèmes qu'ils causent, énergie éolienne) en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer et de promouvoir les pratiques de gestion exemplaires dans le but de minimiser les répercussions des activités et des opérations industrielles sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est et sur leur habitat.
7. Entreprendre des activités collaboratives de sensibilisation auprès des intervenants de l'industrie minière et des groupes qui utilisent les cavernes en vue d'accroître la sensibilisation et de réduire les répercussions des activités sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, et d'empêcher la propagation du SMB
8. Collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires fonciers, et les collectivités et les organismes autochtones à la détermination et à la mise en œuvre de mesures en vue d'accroître les conditions propices à l'habitat et à la connectivité de l'habitat, selon les besoins.
9. Lorsque les occasions se présentent, travailler avec les propriétaires fonciers locaux et les partenaires de la collectivité pour favoriser la protection de l'habitat de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est par le truchement de programmes existants de protection des terres et d'intendance.

10. Collaborer avec le Réseau pour la santé de la faune en maintenant et en tenant à jour les protocoles de décontamination du SMB, la coordination de la surveillance du SMB à l'échelle nationale et l'identification des lacunes en matière de données et des besoins de gestion connexes.

Secteur d'intervention : Recensement et surveillance

Objectif : Accroître les connaissances sur la démographie, la répartition et les effets du syndrome du museau blanc et des autres menaces qui pèsent sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

Le fait de confirmer la répartition actuelle de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est permettra de mieux comprendre l'aire de répartition, la taille des populations et le statut des espèces en Ontario. La mise en œuvre d'un programme normalisé de surveillance permettra d'acquérir une meilleure compréhension des tendances démographiques et de l'abondance des populations, ainsi que des conditions de l'habitat et des menaces propres aux emplacements où les espèces sont présentes. Ces renseignements seront essentiels afin d'évaluer l'efficacité des mesures de rétablissement et de déterminer les prochaines mesures de gestion. De plus, les activités de relevé et de surveillance peuvent causer des perturbations anthropiques ou une altération involontaire de l'habitat à moins que des méthodes normalisées ne soient élaborées et utilisées. On encourage, dans la mesure du possible, le déploiement d'efforts concertés qui tiennent compte des priorités en matière de recherche et de surveillance. La collaboration avec divers organismes de conservation, des chercheurs et d'autres groupes d'intervenants appuiera la mise en œuvre concertée de mesures de recensement et de surveillance, améliorera l'efficacité et empêchera le double emploi.

Mesures :

11. **(Hautement prioritaire)** Coordonner et effectuer le recensement et la surveillance normalisés de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est et de leur habitat dans les emplacements historiques, actuels et possiblement habités, dans la mesure du possible en collaboration avec les organismes qui participent actuellement à la surveillance et au suivi des chauves-souris, y compris :
 - la mise en œuvre de protocoles et d'outils normalisés de relevé et de surveillance (comme le North American Bat Monitoring Protocol) qui ciblent tout particulièrement la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est;

- le recensement d'habitats d'été (p. ex. maternité, repos, nourriture) et d'hiver possibles;
 - le recensement d'hibernacles et d'aires de repos possibles pour la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est, y compris ceux qui se trouvent dans des sites anthropiques (p. ex. mines abandonnées);
 - le suivi des effets potentiels de la mortalité attribuable aux éoliennes à l'échelle de la population;
 - l'élaboration et la coordination d'une base de données centralisée pour les données fournies grâce au baguage de chauves-souris;
 - la surveillance des tendances démographiques et de la répartition de l'espèce, des menaces, des préférences en matière d'habitat et de la prévalence de leur utilisation.
12. Collaborer avec d'autres organismes au maintien et à la mise en œuvre d'un programme efficace et coordonné de surveillance du SMB.

Secteur d'intervention : Sensibilisation et protection de l'habitat

Objectif : Accroître la sensibilisation du public à l'égard des espèces, de leur habitat et des menaces qui pèsent sur elles afin de promouvoir l'intendance à l'échelle locale et de favoriser la réduction des menaces qui pèsent sur la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans la santé des écosystèmes, et leur présence continue en Ontario est un avantage pour tous les Ontariens. Le renforcement de la sensibilisation auprès du public, des propriétaires fonciers et des organismes à l'égard de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est, ainsi que des façons de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces, contribuera à promouvoir et à favoriser leur protection et celle de leur habitat en Ontario.

Mesures :

13. Renforcer la sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires des terres, des communautés et des organismes autochtones, de la communauté de spéléologie récréative, des entreprises d'enlèvement d'animaux nuisibles ou de problèmes qu'ils causent, des gardiens d'animaux sauvages et du public en général au sujet de la petite chauve-souris brune, du vespertilion nordique et de la pipistrelle de l'Est, leur biologie, leur habitat et les menaces qui pèsent sur ces espèces, y compris :

- l'importance des colonies de maternité et les méthodes d'atténuation des menaces durant cette étape du cycle biologique;
- les méthodes visant à réduire la propagation du SMB (p. ex. promotion des protocoles de décontamination des cavernes, y compris décontamination du matériel et des vêtements, élaboration et installation d'une signalisation, et, le cas échéant, gestion de l'accès);
- les méthodes visant à réduire les perturbations (p. ex. conception de barrières) et les préjudices involontaires envers les chauves-souris, tout en atténuant les inquiétudes en matière de sécurité des propriétaires fonciers;
- l'importance des chauves-souris pour les citoyens, les écosystèmes, la biodiversité et les économies;
- la protection accordée à l'espèce et à son habitat aux termes de la LEVD, y compris la gestion adéquate des rencontres entre humains et chauves-souris;
- des lignes directrices pour favoriser l'intendance locale et la mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires par les propriétaires et les gestionnaires des terres (p. ex. installation de dortoirs à chauves-souris ou naturalisation de zones en vue de créer un habitat);
- la marche à suivre pour participer à des initiatives de science citoyenne qui portent sur les chauves-souris et pour signaler des renseignements lors de l'observation de ces espèces, et l'importance de la participation du public à ces programmes pour le rétablissement de ces espèces.

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter des propositions de projets en lien aux mesures énoncées dans la présente déclaration du gouvernement en réponse au programme avec le personnel du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

La *Loi sur les espèces en voie de disparition* exige que le gouvernement de l'Ontario procède à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement d'une espèce dans le délai précisé dans l'énoncé de réaction du gouvernement, ou si aucun délai n'est précisé, au plus tard cinq ans après la publication de l'énoncé. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir la petite chauve-souris brune, le vespertilion nordique et la pipistrelle de l'Est.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement de l'Ontario et de la déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement pour la petite chauve-souris brune (*Myotis lucifugus*), le vespertilion nordique (*Myotis septentrionalis*) et la pipistrelle de l'Est (*Perimyotis subflavus*) pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil
Communiquez avec Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la nature et des Parcs

1 800 565-4923

ATS 1 855 515-2759

www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs